



Numero	Nom	Destinataire	Surface
ER1	Centre-ville central de Crest	Commune	200 m ²
ER2	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER3	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER4	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER5	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER6	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER7	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER8	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER9	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER10	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER11	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER12	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER13	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER14	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER15	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER16	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER17	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER18	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER19	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER20	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER21	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER22	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER23	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER24	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER25	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER26	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER27	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER28	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER29	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER30	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER31	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER32	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER33	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER34	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER35	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER36	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER37	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER38	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER39	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER40	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER41	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER42	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER43	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER44	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER45	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER46	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER47	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER48	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER49	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²
ER50	Centre-ville central de Crest	Commune	1500 m ²

Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées en sous-secteurs UBa, UBb et UBc en fonction du type de bâti et de la densité ; forte, moyenne et plus faible.
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.
 Zone UI : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.
 Zone 1AU : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.
 Zone 1AUB : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.
 Zone 1AUL : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubrayan et Saint Féreol.
 Zone 2AUI : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

- Légende**
- Zones du PLU
 - Prescriptions
 - Emplacements réservés
 - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Bâtiment agricole pouvant prétendre à un changement de destination
 - Patrimoine remarquable à protéger
 - Patrimoine paysager, espaces verts et jardins à protéger
 - Patrimoine écologique à protéger
 - Marges reculs
 - Linéaire commercial à protéger
 - Risque inondation - renvoi vers le plan de zonage des risques

DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de CREST

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1
Modification n°2 du PLU
PLAN DE ZONAGE DU PLU

ECHELLE : 1:4 000	Plan centre-ville
Approbation de la modification : DOSSIER D'ENQUETE	